



Enviropea
148, rue du Fbg St-Denis
75 010 Paris
01 42 93 21 96
enviropea@enviropea.com
@enviropea

SOMMAIRE

Actualités d'Enviropea p.2
Spécial financement de la biodiversité p.4
Perspectives 2014- 2020 p.6
Actualités des politiques environnementales européennes p.7
Actualités des programmes européens et nationaux p.9
Projets européens p.11
Copenage p.13
Documents et ressources p.13
Textes réglementaires p.14

■ Le Conseil d'administration et toute l'équipe d'Enviropea vous adressent à vous et à vos proches, tous leurs vœux pour la nouvelle année. Que cette année 2017 soit riche de projets pour l'environnement, le climat et l'énergie et qu'elle soit l'occasion de nouer de nouveaux partenariats européens !



■ Présidence de l'Union européenne en 2017

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, la Présidence de l'Union européenne sera assurée par la République de Malte dont le Président s'est fixé pour objectifs : « de regagner la confiance des citoyens européens » et « d'assurer la durabilité à long terme de l'UE et de restaurer la confiance dans le projet européen » (#cestpasgagné). Cette présidence clôturera le « Trio » formé avec les Pays bas et la Slovaquie.

À partir du 1^{er} juillet, c'est l'Estonie qui prendra le relai (en lieu et place du Royaume uni qui s'est « brexité ») et qui inaugurera le prochain « Trio » avec la Bulgarie et l'Autriche (en 2018)

Plus d'infos sur la présidence maltaise sur www.eu2017.mt/fr et sur twitter, sur le compte @EU2017MT



MALTA EU 2017

La lettre 74 en mots :



■ 2017, année de...

Il n'y aura pas d'année européenne en 2017 mais une année internationale dédiée au tourisme durable pour le développement au nom des Nations unies. 2017 sera l'année du Coq de feu dans l'astrologie chinoise et l'année France-Colombie de l'Institut français.

Le 27 mars on fêtera le 60^e anniversaire du Traité de Rome

Le 2 mai sera la journée mondiale du thon et le 30 juin la journée internationale des astéroïdes.

En octobre nous célébrerons le centenaire de la révolution russe et les 15 ans d'Enviropea

Et nous avons déjà célébré les 30 ans du programme d'échange d'étudiants Erasmus.

À retenir dès maintenant : le 5 avril : réunion d'information nationale LIFE Appel 2017 au Ministère de l'Ecologie (MEEM) à La Défense.

Actualités d'Enviropea



■ Les bonnes résolutions d'Enviropea

Vous ne faites pas la différence entre les KIC, les JTI, JPI, PPP et ERA-Net ; vous ne savez d'ailleurs pas vraiment de quoi il s'agit ; vous ne comprenez pas ce qui distingue les actions innovantes urbaines, URBACT, le JPI Urban Europe, la « sustainable urbanisation global initiative » du Belmont Forum et les appels SCC (Villes et Communautés durables) ou le Convent of Mayors ; votre connaissance des fonds européens s'arrête aux fonds structurels (et encore) ; vous pensez que NER300 est le nouveau nom d'une fusée européenne et que H2020 (que vous prononcez deux mille vingt) est le nom d'un nouveau service hospitalier ; vous en avez marre de ces mesures, programmes et procédures qui changent toujours de noms ; vous ne croyez pas que les panels de haut niveau vont vous aider dans vos recherches ; vous êtes de ceux qui éclatent de rire (ou en sanglots) en lisant les projets de simplification des procédures !!!

Vous n'êtes ni smart, ni high level, ni sound mais vous êtes capables de comprendre si on vous explique clairement les choses. Au final, vous doutez de ceux qui vous disent qu'il y a de l'argent disponible à Bruxelles pour vos projets et vous abandonnez toute idée de comprendre (et de bénéficier de) ces financements !

Vous trouvez aussi que pour comprendre les articles de notre lettre il faut être un expert en fonds (et langage) européens et cela malgré tous nos efforts et parce que nous ne pouvons pas à chaque lettre rappeler tous les épisodes précédents !

Et bien nous avons décidé de vous aider encore mieux !

① Nous allons ré-organiser notre communication autour des éléments suivants

- **Le compte twitter** @enviropea pour les informations en temps réel, en particulier les appels à propositions lancés par les différents programmes, les rencontres et conférences
- **La lettre trimestrielle** pour les informations et les commentaires sur les politiques et les résultats des appels
- **Le site** www.enviropea.com sera réorganisé (et simplifié). Il rassemblera tous ces éléments et sera l'endroit où vous pourrez retrouver l'ensemble des documents téléchargeables.

② Pour ses membres/adhérents, Enviropea fournira des notes spécifiques (biodiversité, politique urbaine, etc.), des informations ciblées (avis d'information des DG environnement et climat, workprogrammes H2020 et LIFE 2018-2020) et la possibilité de nous solliciter pour obtenir l'ensemble des documents mentionnés dans nos tweets et lettres.

③ Et en 2017, la relance (et la remise en ligne) de notre ABCDaire par la mise en place d'un dictionnaire collaboratif... pour lequel nous comptons sur votre contribution. Il permettra de resituer chaque sigle, organisation ou programme avec un commentaire toujours pertinent et parfois impertinent !

Pour devenir membre de notre association et bénéficier de tous les avantages (dont une demi-journée gratuite d'échanges autour de vos projets), complétez le formulaire d'adhésion disponible sur <http://www.enviropea.com/nos-services/adhesion>



À noter que nous ne sommes pas les seuls à intervenir avec cet objectif de « démythification » de l'Union européenne. L'initiative des « décodeurs de l'Europe » a aussi été lancée par la représentation de l'UE en France pour mettre à mal (avec humour) les stéréotypes, idées reçues et autres rumeurs sur l'Europe et ses institutions.

À retrouver sur https://ec.europa.eu/france/news/decodeurseurope_fr



■ Nos projets pour 2017

En dehors des actions de communication mentionnées ci-dessus, l'année 2017 s'annonce riche en événements européens et enviropeens :

La création et la mise en œuvre de l'agence française de la biodiversité (voir notre article plus loin), l'évaluation à mi-parcours des programmes de la période 2014-2020 et l'élaboration des workprogrammes 2018-2020 pour LIFE et Horizon 2020, la révision à mi-parcours des programmes opérationnels des Fonds structurels régionaux seront quelques uns des temps forts de cette année par ailleurs électorale en France et en Allemagne (au moins).

Nous poursuivons nos actions de communication avec la perspective d'organiser durant cette année un événement autour du financement de la conservation de la nature et de la biodiversité et une initiative autour des politiques urbaines.

La brochure présentant «**30 succès français à des appels à propositions européens**» dans le domaine de l'environnement, préparée par l'équipe d'Enviropea pour l'Ademe sera disponible en février.

Nous assurerons cette année encore, la mission d'assistance aux porteurs de projets LIFE mise en œuvre par le Ministère de l'Écologie ainsi que les actions de préparation des projets européens avec le Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens (FRAPPE) de la Région Hauts de France.

Notre Conseil d'administration sera renouvelé durant l'année et, grâce à l'appui de Paris Initiative Entreprise et de La NEF nous disposons des moyens financiers de notre développement. Nous recherchons toujours des organisations œuvrant dans des domaines voisins des nôtres (innovation, communication, évaluation des politiques publiques, services aux entreprises) pour construire des offres communes associant contenus techniques et financement du projet.

Bienvenue aux nouveaux membres d'Enviropea pour 2017 : EPA Euroméditerranée, GDE, CEN Picardie, Symbiose pour la biodiversité, Cap atlantique et le SMEL (Syndicat mer et littoral).

Vous êtes intéressés par nos projets, vous voulez en savoir plus, mieux nous connaître ; contactez nous au 01 42 93 21 96 ou à l'adresse enviropea@enviropea.com

Et suivez notre compte Tweeter @enviropea : 570 tweets au compteur pour 181 abonnés au 1^{er} janvier 2017.



Enfin, celles et ceux qui nous rendront visite au 148 rue du faubourg Saint-Denis pourront constater le changement de nos colocataires : la société « clause combat » qui n'a rien à voir avec les arts martiaux mais tout avec les clauses des baux commerciaux (www.clausecombat.com), remplace depuis le 1^{er} janvier l'équipe de la revue JV (jeux vidéo) le Mag (www.jvlemag.com) qui est partie pour des locaux plus grands.



La création de l'agence française pour la biodiversité marque le début de l'année 2017. Cette agence, et tous ceux qui agissent sur les territoires pour la conservation de la nature et de la biodiversité vont être confrontés, cette année encore, aux problèmes de financement de leurs actions et de leurs personnels.

Globalement l'absence de « rentabilité » des dépenses en investissements et en fonctionnement que nécessitent les objectifs de protection des territoires – en particulier du fait de la haute valeur des espaces naturels français métropolitains et ultramarins – et la réduction des budgets publics posent de réelles questions quant à la pérennité des actions, des personnels et des organisations qui agissent sur le terrain.

En ce début d'année il nous a paru utile de faire un tour d'horizon de l'actualité de ce sujet.

■ L'agence française pour la biodiversité (AFB), est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle regroupe **l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), les parcs nationaux de France, l'agence des aires marines protégées** (et les parcs naturels marins) et **l'atelier technique des espaces naturels (Aten)** et peut être bientôt les conservatoires botaniques nationaux.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement

Elle dispose d'un **budget de fonctionnement de 226 M€** (la somme des budgets des établissements publics fusionnés). Elle attribuera notamment « des aides financières pour des projets en faveur de la biodiversité et de la gestion équilibrée de la ressource en eau ». L'AFB mobilisera (dans le courant de l'année) 60 M€ supplémentaires, via le programme des investissements d'avenir de l'État (appels à projets à retrouver sur www.gouvernement.fr/appels-a-projets-et-manifestations-cgi), pour soutenir les filières innovantes de génie écologique et de biomimétisme.

L'AFB s'organisera autour de trois pôles : le marin à Brest (Finistère), l'eau à Vincennes (Val de Marne) et le terrestre à Montpellier (Hérault) pour ses services centraux. Elle sera présente dans les territoires, y compris outre-mer, avec des directions régionales et des agences régionales (en Occitanie ou en Nouvelle Aquitaine par exemple), mais aussi avec l'ensemble des parcs naturels marins et des antennes de façade maritime.

Pour suivre les actions de l'AFB : www.afbiodiversite.fr et les premiers projets financés par le PIA-PME-Biodiversité : www.developpement-durable.gouv.fr/Initiative-PME-Biodiversite-13.html

À noter que l'AFB est à l'initiative du forum « Biodiversité et Économie » qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2016 et durant lequel l'Institut INSPIRE (Emmanuel Delannoy) a présenté le rapport commandé par la Ministre de l'Écologie intitulé « La biodiversité, une opportunité pour le développement économique et la création d'emploi ». Retrouvez les 22 propositions du rapport Delannoy sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-biodiversite-une-opportunit.html>

■ Nous avons mentionné dans de précédentes lettres d'Enviropea, **le lancement d'une procédure de « Fitness check » des Directives Oiseaux et Habitats par la Commission européenne**, et les craintes des grandes organisations de protection de la nature que cette procédure aboutisse à une remise en cause du contenu (et du financement) des 2 grandes directives européennes de la conservation de la nature. Rappelons que ces « fitness check » (*que l'on traduira par vérification des performances par rapport aux objectifs stratégiques affichés*) s'inscrivent dans le cadre du programme « Mieux légiférer » qui passe au crible l'utilité et la pertinence de certaines politiques et réglementations européennes.

Il apparaît que ces craintes légitimes n'étaient pas fondées puisque ce fitness check des directives Oiseaux et Habitats se clôture par un rapport de 126 pages qui conclut sur l'intérêt de ne pas toucher à ces 2 Directives.

Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/docs/nature_fitness_check.pdf

■ Le CGEDD (Commissariat général de l'environnement et du développement durable) a réalisé un rapport intitulé « **Proposition de scénarios de financement des politiques publiques de préservation des ressources en eau, de la biodiversité et des milieux marins** ». Le rapport, publié en octobre 2016, recense les ressources financières disponibles, identifie les besoins de financement à cinq ans et propose des scénarios de financement pour les politiques de la biodiversité continentale et marine. L'état des lieux réalisé montre qu'il est difficile de connaître de manière exhaustive et avec précision l'ensemble des financements publics et privés qui bénéficient à ces politiques, ce qui ne facilite pas leur pilotage. La mission évalue à environ 200 millions € par an les

moyens financiers supplémentaires qui seraient a minima nécessaires pour mener à bien les politiques de la biodiversité terrestre et marine en métropole. Elle propose des scénarios dont la mise en œuvre nécessitera d'identifier de nouvelles ressources. À défaut, certains objectifs devraient être révisés à la baisse. L'essentiel des ressources nécessaires pourrait provenir des taxes collectées par les agences de l'eau pour un montant compris entre 100 à 120 M€, soit de 4 à 5 % de leur programme d'intervention. Par ailleurs, il semble souhaitable que les Régions puissent disposer d'une ressource affectée à cette politique. Rapport complet sur www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-derniers-rapports-r43.html

■ **Initiative « Nature 2050 »** : Ce programme, conçu par CDC Biodiversité, s'affiche comme l'application des recommandations de la COP 21. Il met en œuvre « des actions basées sur la nature, aux résultats quantifiables, qui ont comme objectif l'adaptation des territoires au changement climatique et la restauration de leur biodiversité ». La LPO, FNE, FNH et le Muséum d'histoire naturelle sont associés à cette initiative. La LPO a reçu un soutien financier pour les actions engagées dans la Baie de l'Aiguillon, par ailleurs soutenues par le programme Life (projet Life 2014 BARGE du PNR du marais poitevin). Il vise à mobiliser les moyens financiers des entreprises sur le principe 5€ investis égalent 1 m² restauré. Pour attirer les soutiens financiers, la communication oscille entre valorisation de l'image de l'entreprise et mesures de compensation.

Plus d'infos sur www.nature2050.com

■ À suivre aussi la Commission d'enquête du Sénat sur « **la réalité des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité engagées sur des grands projets d'infrastructures, intégrant les mesures d'anticipation, les études préalables, les conditions de réalisation et leur suivi** », présidée par Madame Chantal Jouanno, qui a débuté ses travaux en décembre 2016.

À retrouver sur www.senat.fr/commission/enquete/atteintes_a_la_biodiversite.html

Dans le reste de l'actualité des financements (innovants ou pas !) :

■ Partie de l'instrument LIFE (sur lequel il ponctionne un budget de 40 M€), le NCF (ou Natural Capital Financing Facility) a du mal à démarrer. Cet instrument financier (dit innovant) devait financer (par des prêts à taux bonifiés) les grands projets de conservation de la nature et de la biodiversité. La BEI (maître d'œuvre de l'opération) et la Commission annoncent (prochainement !) un accord sur les 2 premiers projets (Rewilding Europe et Irish sustainable forest fund) - en négociation depuis l'automne 2015 ! Pour trouver des « clients » les promoteurs du NCF proposent d'élargir son champ d'activité à la nature en milieu urbain (parcs, corridors, espaces verts, toits végétalisés, etc.). Pour l'heure aucun projet à l'horizon en France. Les conclusions de l'évaluation de LIFE concernant cet instrument (ainsi que son frère jumeaux – le PF4EE - pas plus attractif semble-t-il) sont attendus avec intérêt.

Plus d'infos sur www.eib.org/products/blending/ncff/index.htm et sur www.eib.org/products/blending/pf4ee/index.htm

■ Le rapport de l'OCDE « Biodiversity Offsets – effective design and implementation ». Un bon état des lieux international, une problématique bien posée, des exemples de bonnes pratiques et une analyse approfondie de la situation aux USA en Allemagne et au Mexique.

Rapport à retrouver sur www.oecd.org/env/biodiversity-offsets-9789264222519-en.htm

■ La plupart des Agences de l'Eau ont récemment lancé des appels à propositions ciblés sur la biodiversité aquatique avec des budgets variables : 8M€ pour l'agence Rhône-Méditerranée-Corse, 3M€ pour Loire-Bretagne, 10M€ pour Seine-Normandie, 5M€ pour Adour-Garonne, etc. Certains de ces appels sont clôturés, d'autres encore en cours.

Retrouvez tous ces appels sur : www.lesagencesdeleau.fr/2016/10/12/les-agences-de-leau-acteurs-de-la-biodiversite

Rappel : tous les documents mentionnés ci-dessus (et dans l'ensemble de cette lettre) peuvent être transmis aux adhérents qui nous en feront la demande à l'adresse enviropea@enviropea.com





■ Lors de la dernière réunion de l'INCOPAP (instance nationale de concertation partenariale de l'accord de partenariat) mise en place par le CGET pour assurer le suivi de la mise en œuvre des Fonds structurels (FESI) en France (et à laquelle participe Enviropea), un premier bilan de la programmation des fonds a été présenté :

• **Si le taux d'engagement des fonds est globalement satisfaisant, on constate cependant des disparités entre les différents objectifs des fonds structurels** : le taux de programmation (au niveau national) est ainsi très variable entre les objectifs 1 (innovation) qui se situe à 23%, et 3 (PME) à 20% d'une part et d'autre part l'objectif 4 (efficacité énergétique et énergies renouvelables) à 10% et surtout les objectifs 5 (adaptation au changement climatique) à 4% et 7 (transports durables) à seulement 2% de programmation. Le taux de programmation de l'objectif 6 (environnement et ressources) se situant lui à 13%.

• **Rappelons que la France bénéficie pour la période 2014-2020 d'une dotation de 26,7 Md€** répartis entre le FEDER (8,4 Md€) le FEADER (11,4 Md€) le FSE (6 Md€), INTERREG (1,1 Md€), le FEAMP (588 M€) et l'Initiative pour la jeunesse (310 M€)

• **Le taux de programmation des programmes INTERREG est encore faible** mais cela est dû essentiellement (comme pour les programmes FEADER et LEADER) à leur approbation tardive.

• **Les INTERREG concernant l'Outre-mer sont eux particulièrement en retard dans leur programmation.**

L'année 2017 sera une année charnière pour la mise en œuvre des programmes opérationnels régionaux et interrégionaux avec un bilan de leur déroulement et la perspective d'une réorganisation des budgets et des actions. La Commission a, en particulier, ouvert la possibilité d'inscrire les actions en faveur des migrants et des demandeurs d'asile lors de ces aménagements. L'accord de partenariat national fera l'objet d'une analyse/bilan et d'une refonte d'ici juillet 2017. Les propositions de simplification (cf notre lettre n°73) pourront (devraient) être mises en œuvre à partir de 2018.

Pour retrouver les états d'utilisation des fonds FESI en France (mis à jour mensuellement), vous pouvez consulter la page <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Avancement-des-programmes/Moteur-de-recherche-sur-l-avancement-des-programmes>



■ Appels à projets dans le cadre du FEAMP

Le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) a lancé ses premiers appels en 2016 (clôturés le 30 juin 2016) pour les mesures suivantes :

- Innovation pêche et aquaculture 2016 - mesures 26, 39 et 47
- Partenariats entre scientifiques et pêcheurs - mesure 28
- Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable - mesure 40.

Les prochains appels à projets du FEAMP national sont à suivre sur :

www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Fonds-europeens-2014-2020/Politique-de-la-peche-et-des-affaires-maritimes/FEAMP

■ Objectif de 20% du budget 2014-2020 pour la lutte contre le changement climatique : inquiétudes de la Cour des comptes européenne

La programmation budgétaire pour la période 2014-2020 de l'Union européenne prévoyait qu'un euro sur 5 dépensés devait être consacré à l'action pour le climat. Le rapport (31/2016) de la Cour des comptes européenne consacré à cet objectif, synthétise ses conclusions ainsi : « l'objectif de 20% risque fort de ne pas être atteint si des efforts supplémentaires ne sont pas consentis. Les mesures prises ont conduit à un financement mieux ciblé au titre du FEDER et du Fonds de cohésion. Par contre, pour le FSE et les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la pêche aucune évolution notable n'a été observée et les possibilités de financement n'ont pas toutes été explorées ». De 2014 à 2016 la Commission estime que seulement 17,6% du budget a été consacré à l'action pour le climat ce qui supposerait (pour atteindre l'objectif de 20%) que ce taux atteigne 22% sur la période 2017-2020.

Pour le seul domaine de la recherche (et du programme Horizon) un objectif de 35% du budget pour le climat avait été fixé ; le rapport constate que la contribution actuelle est seulement de 24%.

Le rapport s'interroge aussi sur la fiabilité des informations fournies par la Commission et regrette le manque de précisions et de suivi de ces informations.

Rapport complet disponible à Enviropea et sur www.eca.europa.eu/Lists/News/NEWS1611_22/SR_CLIMATE_FR.pdf

■ Les organisations suisses de nouveau éligibles à l'ensemble du programme Horizon 2020.

Depuis le 1^{er} janvier, la Suisse est de nouveau considérée comme pays associé au programme H2020 alors qu'elle n'avait que le statut « d'associé partiel » depuis le 14 septembre 2014. Elle partage ce statut privilégié avec les pays suivants : Islande, Norvège, Albanie, Bosnie/Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie, Israël, Moldavie, Ukraine (sauf la Crimée), Tunisie, Georgie, Arménie (depuis le 07/11/2016) et les Îles Feroë.

Actualité des politiques environnementales européennes



■ Développement durable en Europe et dans le monde

La Commission a présenté les 10 priorités politiques pour « **un avenir européen durable** » contribuant à la mise en œuvre du programme de développement durable 2030 des Nations unies et l'atteinte des objectifs de développement durables (ODD) dans le futur. Cette politique inclut un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Pays ACP) après 2020.

Rappelons qu'il existe une « stratégie européenne pour le développement durable » lancée en 2001 et révisée en 2006 et un peu tombée dans les oubliettes si ce n'est la mention de compétitivité durable dans la stratégie Europe 2020.

La Communication principale « prochaines étapes pour un avenir européen durable » met en parallèle les 17 ODD des Nations unies et les 10 priorités d'Europe 2020 avec cette conclusion définitive (et sans grand risque) « la vision du programme à l'horizon 2030 concorde parfaitement avec les objectifs de l'action extérieure de l'UE ». L'UE s'engage à octroyer collectivement 0,7% du RNB au titre de l'aide publique au développement.

La Communication sobrement intitulée « **Notre monde, notre dignité, notre avenir - un nouveau consensus européen pour le développement** » détaille les priorités politiques de l'Union en matière de développement : mieux collaborer, promouvoir des partenariats pluripartites plus forts et plus inclusifs, adapter les partenariats pour refléter les capacités et les besoins.

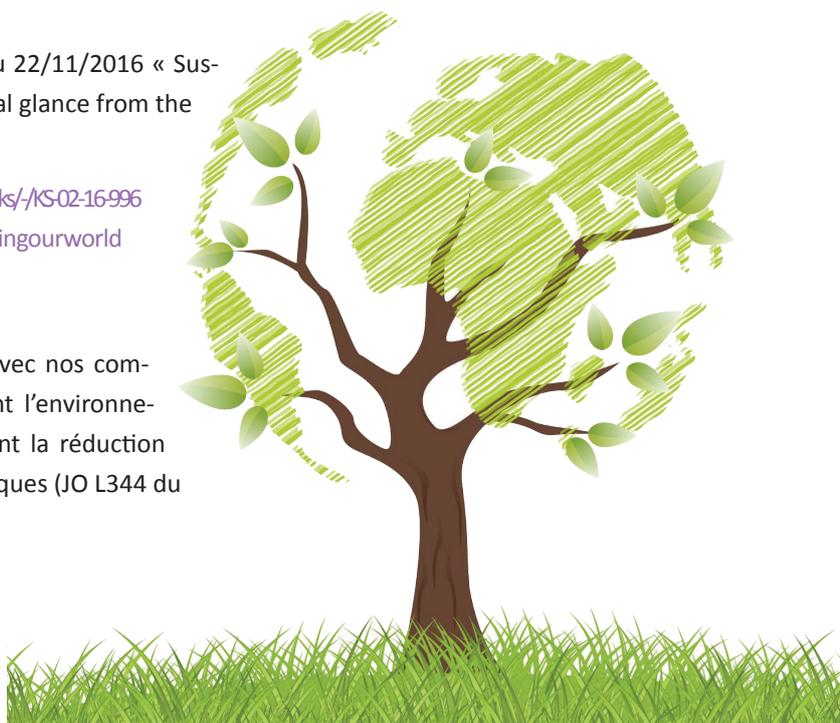
Voir les références des Communications en fin de notre lettre et plus d'infos sur :

http://ec.europa.eu/environment/sustainable-development/SDGs/implementation/index_en.htm

• **Sur ce sujet, voir aussi le rapport d'Eurostat** en date du 22/11/2016 « Sustainable development in the European Union — A statistical glance from the viewpoint of the UN Sustainable Development Goals »

À retrouver sur <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-statistical-books/-/KS-02-16-996> et <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

• Voir aussi en fin de lettre notre rubrique JO et COM avec nos commentaires sur les principales Communications concernant l'environnement, l'énergie et le climat – dont la Directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (JO L344 du 01/12/2016).



Fin novembre, la Commission européenne a présenté un ensemble de textes autour des Communications 2016/860 « **Clean energy for all Europeans** » et 2016/863 « **Accelerating Clean Energy Innovation** ». Ce « Paquet », dénommé « Jumbo » (du fait de la masse de documents !) ou « Paquet Hiver », comprend un ensemble de propositions législatives (4 directives et 7 règlements) dont celles sur le marché de l'électricité (2016)861, sur l'efficacité énergétique (2016)761, sur la promotion des énergies renouvelables (2016)767, sur les performances énergétiques des bâtiments (2016)765. **Il complète le précédent Paquet Énergie Climat et vise un leadership européen en matière d'énergie propre dans la lignée de l'Accord de Paris.**

Les nouvelles propositions d'« Une énergie propre pour tous les Européens » peuvent être regroupées en 3 objectifs principaux : **priorité à l'efficacité énergétique, leadership mondial dans le domaine des énergies renouvelables, conditions équitables aux consommateurs**. Ce choix témoigne aussi d'une dimension économique certaine : ce paquet pourrait permettre jusqu'à 1% de hausse du PIB au cours de la prochaine décennie et créer 900 000 emplois avec un investissement de 177 Mds d'euros de fonds publics et privés par an jusqu'en 2021. Les acteurs centraux des futurs marchés de l'énergie – les consommateurs – dont les plus vulnérables seront protégés, devraient avoir un meilleur choix pour leur approvisionnement et la possibilité de produire et de vendre leur propre électricité, eux-mêmes devenant alors « Citoyens de l'énergie », tout comme les coopératives d'énergie renouvelable.

Ces propositions constituent les « dernières pièces maîtresses » (selon les termes de la Commission) pour mettre en œuvre les objectifs 2030 de l'UE pour l'énergie et le climat, en particulier sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique mais aussi sur l'organisation du marché de l'électricité, la sécurité d'approvisionnement électrique, les règles de gouvernance pour l'Union de l'énergie, l'éco-conception dans les secteurs des transports et du bâtiment ainsi que la mobilité connectée et automatisée.

Le paquet prévoit également des actions en vue d'accélérer l'innovation pour l'énergie propre et de rénover les bâtiments en Europe, ainsi que des mesures visant à encourager les investissements publics et privés, à promouvoir la compétitivité des entreprises de l'UE et à atténuer l'impact sociétal de la transition énergétique.

La Commission vise, pour 2030, une réduction d'au moins 40% des émissions de CO₂ (comme prévu par l'Accord de Paris), une part de 27% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie, une augmentation à 50% de la production d'électricité en provenance d'énergies renouvelables et une amélioration de l'efficacité énergétique de 30% par rapport à 1990, soit 3% de plus que l'objectif fixé en 2014. Elle met l'accent sur l'efficacité énergétique pour la « décarbonisation » de l'économie et la transition énergétique et propose une révision de la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments (neufs et anciens en cas de rénovation). Elle propose une initiative « financement intelligent pour bâtiments intelligents » dans le but de renforcer les investissements des entités du secteur public, des entreprises de services énergétiques, des PME et des ménages dans l'efficacité énergétique en utilisant des garanties de risques financées par des fonds publics.

Le Paquet d'hiver a déçu les ONG européennes et les parlementaires écologistes qui déplorent le manque d'ambition (efficacité énergétique, part des énergies renouvelables) **et de contraintes imposées au niveau national ainsi que les contradictions nombreuses** (suppression de la priorité d'accès aux réseaux de distribution et de transport d'électricité jusque-là accordée aux énergies renouvelables, système de quotas d'émission, mécanisme de capacité). Des évolutions pourront donc intervenir dans le processus d'élaboration législatif.

Plus d'infos sur : https://ec.europa.eu/priorities/priorities/energy-union-and-climate/proposals-clean-energy-all-europeans_en
Et réaction des ONG sur <http://rac-f.org/Climat-la-Commission-europeenne-prend-le-mauvais-cap> et sur <http://www.environnement-magazine.fr/article/48611-energie-climat-vers-un-fiasco-europeen>



■ Politique européenne en matière d'aide humanitaire et de protection civile

La COM(2016)751 dresse un bilan des politiques de l'UE en matière **d'aide humanitaire et de protection civile** et sur leur mise en œuvre en 2015. Avec plus de 60 millions (chiffres de la Banque mondiale) de personnes déplacées de force dans le monde et des ressources de plus en plus insuffisantes pour combler les besoins, la fourniture de l'aide humanitaire et de la protection civile, l'UE a concentré son aide humanitaire (menée par la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile - DG ECHO) sur les personnes les plus démunies et les plus vulnérables.

La COM(2016)234 « **Vivre dignement : de la dépendance vis-à-vis de l'aide à l'autonomie – les déplacements forcés et le développement** » a défini une nouvelle approche orientée vers le développement pour soutenir les réfugiés et les personnes déplacées.

Des actions ont ainsi été déployées pour des crises majeures (Syrie, Liban, Jordanie, Turquie, Sahel, Soudan du Sud, République centrafricaine, Yémen, Ukraine, Népal) comme pour celles oubliées (réfugiés sahraouis en Algérie, les Rohingyas au Myanmar ou les colombiens en Equateur et au Venezuela). Face aux catastrophes humaines, en Europe (crise des réfugiés) et dans le monde (crise Ebola en Afrique occidentale) ; ou naturelles (incendies de forêt en Grèce, inondations en République yougoslave de Macédoine, tremblement de terre au Népal), le mécanisme de protection civile de l'Union a assuré une réaction coordonnée en faveur des victimes de ces catastrophes et facilité l'intervention de moyens techniques et humains pour combattre leurs effets. Depuis le 15 février 2016, **le Corps médical européen**, « réserve » d'équipes médicales et de santé publique, a vu le jour et **le programme de préparation aux catastrophes** (DIPECHO) poursuit ses actions de renforcement des capacités de réaction locales en investissant dans des systèmes d'alerte précoce, en formant des agents ou encore en créant des comités locaux de gestion des catastrophes.

L'Union a aussi joué un rôle moteur lors de la 3^e conférence des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe par la création du « **Cadre de Sendai 2015-2030** » adopté en mai 2015. L'un des principes directeurs de ce cadre lie la réduction des risques de catastrophe aux efforts de développement durable et à la lutte contre le changement climatique. Par ailleurs, un fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique a été lancé en novembre 2015. Il vise à combattre les causes profondes des migrations et des déplacements dans les pays d'origine, de transit et de destination par un ensemble d'interventions : les programmes économiques, la gestion des migrations, la stabilité, la gouvernance et la résilience. Les projets de résilience soutiennent des services de base en faveur des populations locales par l'intermédiaire de centres communautaires et d'autres moyens permettant d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, leur santé, leur éducation et leur protection sociale ainsi que la durabilité environnementale.

Plus d'infos sur le site de la DG ECHO : http://ec.europa.eu/echo/index_fr

Actualité des programmes européens et nationaux



■ Horizon 2020 : Appels 2017, programme de travail 2018-2020 et perspectives 2021-2027 

Après la consultation réalisée sur l'évaluation à mi-parcours dont les conclusions sont attendues prochainement, et alors que les appels à propositions 2017 ont déjà été largement lancés, la Commission et les États membres (via les comités de programme) préparent le programme de travail pour les 3 dernières années du programme Horizon 2020. Les « scoping papers » (documents stratégiques de cadrage des priorités et des futurs topics) ont été diffusés et discutés. Le premier semestre 2017 sera consacré à l'élaboration du programme de travail 2018-2020 et du détail des topics

Rappelons que ces 3 dernières années sont celles qui sont le mieux dotées financièrement parlant.

Lors des appels 2016, à signaler les succès de l'**IDDRI** avec le projet COP21-RIPPLES (results and implications for pathways and policies for low emissions societies), de **NOBATEK** avec le projet Nature4Cities-plateforme de diffusion de la connaissance et de soutien à la décision à travers de nouveaux modèles économiques (en partenariat avec l'ENSA de Nantes, l'Agro Campus Ouest, Terranis et Plante et Cité) – à retrouver sur [@nature4cities](#), de l'**ANR** avec le projet IC4Water-relever le défi de l'eau dans un contexte international et de la **KIC Climat** avec le projet MARCO-recherche de marchés pour un observatoire des services climatiques

Pour connaître l'ensemble des résultats des appels 2016 (et antérieurs) et les appels 2017 en cours, consultez les pages du site www.horizon2020.gouv.fr



■ LIFE en 2017 et pour 2018-2020

L'évaluation du programme Life 2014-2020 est en cours et ne sera diffusée qu'au premier trimestre 2017. C'est aussi durant le premier semestre 2017 que le deuxième (et dernier) programme de travail pour cette période sera établi.

Rappelons aussi que **2017 sera la dernière année durant laquelle les projets traditionnels seront financés au taux de 60%**. Le Règlement Life prévoit en effet que le taux de subvention sera ramené à 50% pour les 3 dernières années du programme. **Le taux de 60% étant maintenu uniquement pour les projets intégrés.**

La Commission a laissé entendre que le prochain workprogramme pourrait être orienté sur les priorités suivantes : le paquet « Économie circulaire », les innovations proches du marché, les projets induisant des créations d'emplois et de la croissance, fournissant des solutions commercialisables. Une innovation pourrait être introduite avec une aide pour certains projets ayant bénéficié de Life dans une phase de démonstration pour un soutien dans une phase de développement et de mise sur le marché ; à suivre !

Plus d'infos sur : <http://ec.europa.eu/environment/life/features/2016/workshop.htm>



■ Actions urbaines innovantes

Le deuxième appel à projets de l'initiative de la Commission, Actions Urbaines Innovantes (AUI), est ouvert depuis le 16 décembre 2016. Le budget (FEDER) de l'appel qui se clôturera le 14 avril 2017, est de 50 millions d'euro et les thématiques de cet appel sont au nombre de trois : **intégration des migrants et des réfugiés, économie circulaire, mobilité urbaine durable**. Les projets doivent développer des approches intégrées et proposer des solutions innovantes et créatives avec des bénéfices mesurables à long terme.

Le guide du programme et les termes de référence de l'appel sont disponibles sur <http://www.uia-initiative.eu/fr/call-proposals> et une description des thématiques de l'appel sur : <http://www.uia-initiative.eu/fr/definition-ua-topics-call-2>. Des séminaires d'information ont été organisés en 2016 à Lille le 1er décembre et à Porto le 7 décembre et cette année, à Thessaloniki le 19 janvier et Budapest le 26 janvier.

■ Initiative globale pour une Urbanisation durable : nouvel appel du JPI Europe urbaine et du Belmont Forum

Le Belmont Forum et le JPI Europe urbaine lancent un nouvel appel à projets conjoint « Sustainable Urbanisation Global Initiative (SUGI)/Food-Water-Energy Nexus ». L'appel est ouvert depuis le 9 décembre et vise à favoriser la recherche inter et intra-disciplines pour le développement de solutions appliquées et durables aux problématiques urbaines. Par cette coopération, il s'agit de faire évoluer les connaissances de base, les indicateurs et les outils d'évaluation pour une meilleure compréhension des enjeux posés par les problématiques eau, énergie et alimentation et ainsi proposer des solutions innovantes et nouvelles.

Les « topics » de l'appel sont les suivants : connaissances solides, indicateurs et évaluation ; la gouvernance multi-niveaux et la gestion ; les stratégies de gestion et les solutions. Pour plus d'informations : <http://jpi-urbaneurope.eu/calls/sugi>

■ Opportunités de financements pour des projets relevant des sciences humaines, en 2017.

Document à retrouver sur http://www.net4society.eu/_media/SSH_opportunities_document_update2017.pdf

■ Projets d'investissements du « Paquet Juncker » (EFSI voir nos précédentes lettres) : L'European Investment Project Portal (EIPP) a été mis en place pour les porteurs de projets recherchant un investisseur et pour les investisseurs recherchant un projet, dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique, des transports et de la mobilité, etc.

Plus d'infos sur <https://ec.europa.eu/eipp/desktop/en/index.html>

■ NER400 (new entrant reserve ... ce qui ne veut rien dire à personne !)

Même si le bilan des appels à propositions du programme NER300 est mitigé (plusieurs projets ont été abandonnés et la majorité ont demandé des reports dans leur mise en œuvre), les instances européennes débutent la réflexion sur un programme NER400 qui se mettrait en place à partir de 2020.

Le débat actuel porte sur le taux de financement de ces « gros » projets d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de stockage du carbone financés au travers de la vente des crédits carbone non utilisés. Un nouveau site (non officiel mais bien informé) rend compte des avancées sur ce programme à l'adresse www.ner400.com



En France

- Les aides de l'ANR pour les projets européens

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/financer-votre-projet/plan-action-2017/eeer-et-international>

- Programme des investissements d'avenir gérés par l'ADEME

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/innover-developper/programme-dinvestissements-davenir-pia/presentation>

- Eau et Biodiversité (en partenariat avec l'ONEMA)

- Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique (en partenariat avec la CDC investissements)

<http://www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets?appels-en-cours=1&investissements-davenir=1>

- Un appel à propositions « Territoires et Biodiversité » est annoncé pour 2017

Projets européens



Résultats définitifs de l'appel LIFE 2015

Au final **ce sont 144 projets traditionnels qui ont été retenus à l'appel LIFE 2015 dont les 6 projets français** que nous avons présentés dans notre lettre précédente ; 34 projets climat pour les 3 volets adaptation, atténuation et gouvernance/information), 39 projets nature, 56 projets ressources et 15 projets gouvernance et information environnement.

Retrouvez le détail de ces projets dans les 4 compilations des projets LIFE 2015 à l'adresse suivante :

<http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/compilations/index.htm>

Par ailleurs 3 projets ont été retenus au titre des « projets préparatoires » parmi lesquels les projets RISK (réduire le risque des plantes invasives en Europe) porté par EPPO (European and Mediterranean Plant Protection Organisation – www.eppo.int) et Living Streets porté par Energie Cités (www.energy-cities.eu) et impliquant la ville de La Rochelle.

Enfin, la Commission européenne a retenu 7 projets intégrés portant sur la conservation de la nature (3 projets), l'air (1), les déchets (1) et l'eau (2). La France n'avait pas présenté de projets intégrés à l'appel 2015.

Retrouvez aussi les brochures présentant les Best projets LIFE 2015 (projets LIFE terminés durant l'année 2015) dans les catégories Nature et Environnement sur <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/index.htm>

À noter la sélection des projets HARMONICA de BruitParif (www.harmonica-project.eu) dans la catégorie Environnement, Île de Rohrschollen de la Ville de Strasbourg (www.rn-rohrschoellen.strasbourg.eu) et CapDOM de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (www.lifecapdom.org) dans la catégorie Nature.

Rappel du bilan de l'appel LIFE 2016

Au niveau français, 36 projets traditionnels déposés et pour la première fois, 3 projets intégrés. Ils ont tous les 3 passé le cap de la concept-note et qui doivent maintenant présenter leurs propositions complètes (2^e étape) en avril 2017.

Les premiers résultats (phase de révision) pour les projets traditionnels devraient intervenir fin février courant mars 2017.

Les résultats de l'appel LIFE ONG 2016 (appel clôturé en juillet 2016 et projets financés en 2017) ont été diffusés et ce sont 37 organisations qui bénéficieront de l'aide au fonctionnement de ce volet de LIFE.

À côté des organisations habituelles (WWF Europe, EEB, CEE Bankwatch, Amis de la Terre Europe, Eurosite, Europark, Birdlife, etc.) on trouve cette année des associations et réseaux comme Slow Food (www.slowfood.com), CEE web for biodiversity (www.ceeweb.org), Health Care without Harm (<https://noharm-europe.org>), la fédération européenne des zoos et aquarium (<http://www.eaza.net>), la fédération des cyclistes européens (<https://ecf.com>) et l'organisation française 2 degrés initiative (<http://2degrees-investing.org>)

Plus d'infos sur : <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/ngos/index.htm>

Attention l'appel à propositions ONG 2018 sera lancé en avril 2017.

■ Projets H2020 en économie circulaire et perspectives 2017



La journée organisée le 9 décembre 2016 par le PCN Environnement (Ademe) et le MEEM a permis de montrer l'apport du programme Horizon 2020 aux projets d'économie circulaire que ce soit dans une approche globale ou sur des thématiques spécifiques (eau, déchets organiques, plastiques, emballages, déchets de construction, ressources minérales, etc.).

Au total 51 projets ont été financés (dont 16 projets PME) et un appel est toujours ouvert pour 2017. Retrouvez la liste complète et le détail de ces projets (présentation du MEEM) et les perspectives 2017 et 2018-2020 (présentation de la CE) à l'adresse suivante :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid110932/mise-en-ligne-presentations-de-la-journee-d-information-economie-circulaire.html>

■ Résultats des appels INTERREG Europe



Après le 2^e appel, 130 projets ont été acceptés (sur 472 propositions)

Lors du 2^e appel, 12 projets ont été acceptés dans les priorités économie circulaire, déchets et gestion efficace des ressources. Retrouvez le détail sur www.interregeurope.eu/index.php?id=23&no_cache=1&tx_tevnewsevents_newssingle%5Bnews%5D=304

Cinq projets ont été retenus dans la priorité protection de la nature. Trois s'inscrivent dans le thème « écosystèmes et exploitation durable », un dans « digitalisation du patrimoine naturel » et un concerne les bénéfices tirés des infrastructures vertes. Il s'agit respectivement des projets IMPACT (www.interregeurope.eu/impact), Land-Sea (écotourisme des zones côtières), Night Light (pollutions lumineuses dans des zones naturelles « ciel noir » et tourisme), BID REX (www.interregeurope.eu/bid-rex), et PERFECT (politiques régionales de protection du patrimoine naturel).

À retrouver sur : <http://www.interregeurope.eu/news-and-events/news/441/five-interreg-europe-projects-target-nature-protection-in-europe>





Natural Solutions est une entreprise spécialisée depuis 2008 dans la collecte, la gestion, le stockage et l'exploitation des données environnementales. Elle édite notamment des logiciels sur mesure et conçoit des sites web et des applications mobiles.



Elle développe son expertise autour de 4 domaines de compétences :

- L'acquisition de données d'observation à partir d'outils mobiles (smartphones et GPS) ;
- La gestion de données environnementales (prise de données sur le terrain puis traitement de ces données) ;
- La visualisation et l'édition de données environnementales ;
- Le développement et l'édition de supports numériques.

Elle a participé à plusieurs projets européens en tant que sous-traitant et aimerait à présent s'impliquer dès la conception des projets afin d'apporter son savoir-faire et son expérience dès le départ. Elle cherche à intégrer des partenariats qui auraient besoin de ses compétences pour répondre à des appels à propositions européens.

Contact et informations : Olivier Rovellotti (créateur et gérant) contact@natural-solutions.eu

Documents et Ressources



■ **Signaux 2016 de l'Agence européenne de l'environnement** : Après « vivre sous un climat changeant » (Signaux 2015) « **Vers une mobilité propre et intelligente, le transport et l'environnement en Europe** »

La demande de transport en Europe ne cesse d'augmenter et les défis sont nombreux pour ce secteur fortement dépendant des énergies fossiles et faiblement préparé pour faire face au changement climatique ou aux besoins de mobilité d'une population vieillissante. Afin d'alimenter le débat environnemental, l'AEE consacre le numéro annuel des « Signaux » aux questions de transport et mobilité et examine la manière dont le secteur européen des transports peut être transformé en un système de mobilité plus propre et plus intelligent. Le rapport dresse un état des sources de pollution résultant du secteur des transports et met en avant les effets nocifs sur la santé publique du fait de la pollution atmosphérique et sonore ainsi que les impacts sur l'environnement. Il mentionne que, malgré de nombreux efforts sur le plan technologique permettant aux véhicules de réduire leurs émissions de CO₂, un « système de mobilité propre, intelligent et global pour répondre aux besoins de mobilité en offrant un service adapté aux exigences de l'utilisateur » doit encore être bâti et que « la combinaison actuelle de modes de transport et de carburants n'est tout simplement pas viable ». Pour en savoir plus sur les mesures proposées, le rapport est téléchargeable depuis le lien suivant : <http://www.eea.europa.eu/fr/publications/signaux-2016-vers-une-mobilite>

■ Étude de l'institute for climate economics (I4CE) ex CDC Climat intitulée « Végétaliser la Ville – pour quels bénéfices, avec quels financements, suivis et gouvernance des projets ? ». À retrouver sur www.i4ce.org/publication-type/etude-climat

■ Biodiversité-Nature

• L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) qui est désormais intégré dans l'Agence française de la biodiversité a mis en place un centre de ressources dédié au génie écologique. Il complète et intègre le centre de ressource Trame verte et bleue. Sur les sites internet vous trouverez des actualités, agenda, expériences, guides et outils techniques, documentation, offres d'emplois et de stages, formations, annuaire des acteurs, etc. IRSTEA, l'ONEMA, le CEREMA, le MEEM, le MNHN, l'UPGE, PNRF, RNF, le Conservatoire du littoral et bien d'autres, ont été associés à ces initiatives.

Contact à l'ATEN/AFB : Evanne Le Fur, contact@genieecologique.fr

Plus d'infos sur www.genieecologique.fr et www.trameverteetbleue.fr et @CentreTVB

• Retrouvez toute l'actualité du projet LIFE Forêt sèche du Parc national de la Réunion sur www.foretseche.re



JO (JOUE séries L et C)

JO L353 du 23 décembre 2016 : Différentes décisions d'exécution actualisant les listes des sites d'importance communautaire (Directive Habitats) pour les différentes régions biogéographiques.

JO L344 du 1^{er} décembre 2016 : Directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques (Directives 2003/35 modifiée et 2001/81 abrogée). Les États membres ont jusqu'au 1^{er} juillet 2018 pour mettre en œuvre cette directive via les **plans nationaux de lutte contre la pollution atmosphérique**. Les polluants visés sont le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les composés volatils non méthaniques, l'ammoniac et les particules fines (PM2,5)

Texte complet et détails sur <http://ec.europa.eu/environment/air/pollutants/ceilings.htm>

JO C401 du 29 octobre 2016 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n° 26/2016 «Gains d'efficacité et simplification en matière de conditionnalité: un défi encore à relever»

Dans ce même JO : Appel à propositions — «Soutien à des actions d'information relatives à la politique agricole commune (PAC)» pour 2017

JO C385 du 19 octobre 2016 : Rapport spécial de la Cour des comptes européenne n° 27/2016 « La gouvernance à la Commission européenne est-elle conforme aux meilleures pratiques ? »

JO L282 du 19 octobre 2016 : Décision relative à la conclusion, au nom de l'UE de l'Accord de Paris adopté au titre de la convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques.

JO C378 du 14 octobre 2016 : Appel à propositions — EACEA/37/2016 — Programme Erasmus+, Action clé 3 — Soutien à la réforme des politiques — Coopération avec la société civile dans le domaine de la jeunesse

Communications COM, Staff Working Document (SWD) - à retrouver sur <http://eur-lex.europa.eu/fr /prep/latest/index.htm>

COM(2016)805 du 16 décembre 2016 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre des **stratégies macrorégionales** de l'Union. Ces stratégies concernent les espaces suivants : La mer Baltique (stratégie élaborée en 2009), la région du Danube (2011), l'Adriatique et la mer Ionienne (2014) et les Alpes (depuis 2016). Elles visent à renforcer les synergies entre différents instruments et politiques de l'UE dans le cadre de la politique de cohésion.

COM(2016)797 du 15 décembre 2016 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de mesures spécifiques dans l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'UE (programme POSEI)

COM(2016)942 du 7 décembre 2016 : Communication concernant la mise en place d'un « **Corps européen de solidarité** ». Cette initiative vise à créer un corps de jeunes volontaires s'apparentant sur le modèle du service civil ou des échanges Erasmus. Il comportera un volet volontariat (2 à 12 mois) et un volet professionnel pour des emplois, stages ou apprentissage dans des activités de solidarité à l'étranger ou dans leur propre pays. Pas de budget dédié mais l'intégration dans les programmes tels que Europe pour les citoyens, le Fonds « Asile, migration et intégration », le programme Santé, le FEADER et le FEDER.

Un appel à propositions a été lancé dans le cadre des projets préparatoires du programme LIFE pour la mise en œuvre d'un **Solidarity Corp version Conservation de la Nature et de l'Environnement** ; réponses attendues pour le 7 mars 2017.

Plus d'infos sur <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life2016/index.htm#eusolidarity>

COM(2016)751 du 1^{er} décembre 2016 : Rapport annuel sur les politiques de l'UE en matière d'aide humanitaire et de protection civile et sur leur mise en œuvre en 2015 (voir le développement dans la partie politiques de cette lettre).

COM(2016)940 du 7 décembre 2016 : Communication « Investir dans la jeunesse de l'Europe »

COM(2016)763 du 30 novembre 2016 : « Accelerating Clean Energy innovation ». L'annexe 1 de cette Communication décrit les 4 axes technologiques prioritaires :

- Décarboniser le stock de bâtiments d'ici à 2050
- Renforcer le leadership européen dans les énergies renouvelables
- Développer des solutions de stockage de l'énergie rentables et intégrées
- Electro-mobilité et systèmes de transports urbains plus intégrés

COM(2016)749 du 30 novembre 2016 : Rapport de la Commission concernant les obstacles posés par les codes, les normes et la législation à l'utilisation de technologies respectueuses du climat dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation, des pompes à chaleur et des mousses.

COM(2016)773 du 30 novembre 2016 : Communication (uniquement en anglais) « Ecodesign Working Plan 2016-2019 »

COM(2016)743 du 28 novembre 2016 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre du programme énergétique européen pour la relance et du fonds européen pour l'efficacité énergétique.

COM(2016)740 et SWD(2016)387, 388 et 389 du 22 novembre 2016 : Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement « Notre monde, notre dignité, notre avenir ».

JOIN(2016)52 et SWD(2016)380 et 381 du 22 novembre 2016 : Un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

COM(2016)739 et SWD(2016)390 du 22 novembre 2016 : « Prochaines étapes pour un avenir européen durable - Action européenne en faveur de la durabilité ».

COM(2016)733 du 22 novembre 2016 : Les grands acteurs européens de demain – l'initiative en faveur des « start-up » (jeunes pousses) et des « scale-up » (entreprises en expansion).

COM(2016)729 du 16 novembre 2016 : Projet de rapport conjoint sur l'emploi accompagnant la Communication de la Commission sur l'examen annuel de la croissance 2017.

JOIN(2016)49 et SWD(2016)352 du 10 novembre 2016 : « **Gouvernance internationale des océans : un programme pour l'avenir de nos océans** ».

La Communication souligne la nécessité d'une meilleure gouvernance des océans sous l'égide de la CNUDM (Conférence des Nations unies sur le droit de la mer) ; vides juridiques concernant la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine au delà des limites des juridictions nationales, mauvaises mises en œuvre des règles (préservation de 10% des zones marines ou côtières d'ici 2020 par exemple), activités illicites et criminelles, insuffisante association des parties prenantes à la préparation des cadres réglementaires internationaux, trop faible coordination entre les organisations internationales responsables des océans, et entre les politiques intérieures et extérieures de l'UE (Mer noire, Méditerranée, Adriatique, etc.).

La Commission propose un plan en 14 actions dont la lutte contre la pêche illégale, l'interdiction des subventions préjudiciables au secteur de la pêche, la lutte contre les déchets marins et la « mer de plastique », la planification de l'espace marin au niveau mondial, la promotion d'une gestion efficace des zones marines protégées, le renforcement des investissements dans la science et l'innovation « bleues », etc. Pour faire avancer ces priorités la Commission établira un forum des parties prenantes dédié aux océans et aux mers dans le monde. Une première réunion de ce forum se tiendra en 2017.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/ocean-governance_en

COM(2016)707 et SWD(2016)349 du 8 novembre 2016 : Rapport de la Commission sur la mise en œuvre de l'accord de Paris – Progrès accomplis par l'UE dans la réalisation de l'objectif minimal de réduction de 40% (des émissions de gaz à effet de serre).

COM(2016)710 du 25 octobre 2016 : Programme de travail de la Commission pour 2017 « Répondre aux attentes - Pour une Europe qui protège, donne les moyens d'agir et défend ».

COM(2016)666 du 20 octobre 2016 : Rapport de la Commission sur la qualité de l'eau potable dans l'UE.

COM(2016)663 du 19 octobre 2016 Rapport de la Commission relatif aux comptes économiques européens de l'environnement.

COM(2016) 657 et SWD(2016) 329 du 13 octobre 2016 : Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale en matière de recherche et d'innovation.

Avis de marchés (JOUE série S)

JOS2 du 4 janvier 2017 : Avis de marché de services en vue de soutenir la mise en œuvre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» attribué au bureau bruxellois Milieu (pour un montant de 600 k€/an et une période de 3 ans).

À ce même JOS, avis de marché « Système d'attribution Natura 2000 » attribué au cabinet allemand Adelphi Consult (seul candidat) pour un montant de 1,1 M€ et une période de 2 ans renouvelable. Il s'agira de fournir un soutien technique à la Commission

dans le cadre de la mise en œuvre du système d'attribution du label Natura 2000 de l'UE. Cette initiative de communication vise à reconnaître l'excellence de la gestion des sites Natura 2000 et des résultats obtenus en matière de conservation dans l'ensemble de l'UE grâce à une présentation de la valeur ajoutée pour les économies locales et le bien-être des populations. En outre, l'attribution de ce label vise à mieux sensibiliser le grand public au réseau Natura 2000 et aux politiques de l'UE en matière de nature et de biodiversité, mais aussi à permettre aux personnes d'en apprendre davantage sur les initiatives de protection de la nature et les bons exemples concrets là où elles habitent, ainsi que « d'en retirer de la fierté ».

JOS252 du 30 décembre 2016 : Avis d'attribution du marché d'assistance technique et scientifique pour la mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux. Ce marché de près de 1,7 M€ (pour 3 ans) a été attribué au cabinet belge « The N2K Group EEIG » et à l'IEEP (Institute for European Environmental Policy) de Londres.

JO S241 du 14 décembre 2016 : Avis d'attribution du contrat cadre de services en vue de parvenir à un bon état écologique des eaux marines européennes en mettant en œuvre la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin ».

Ce marché de 20 M€ (10 M€ x2 ans) sera partagé entre les bureaux suivants

- Arcadis Belgium
- Ecorys Nederland, en partenariat avec ACteon (FR), CNR (IT), IEEP (UK), National Oceanography Centre et Seascope Consultants (UK)
- Milieu Ltd (B)

JO S240 du 13 décembre 2016 : Avis d'attribution du marché de « Soutien à la mise en œuvre du programme urbain de l'UE ; services de gestion, d'assistance administrative et de mise à disposition de compétences en faveur de partenariats » au cabinet bruxellois Ecorys pour un montant de 4,8 M€.

Dans ce même JO : Avis d'attribution du marché « Contrat cadre portant sur l'évaluation, la révision et la mise en œuvre de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau » (d'un montant de 12 M€ soit 4 fois 3 M€/an) aux bureaux suivants :

- Haskoning DHV (UK)
- Amec Foster Wheeler Environment and infrastructure (UK)
- Ramboll management consulting (DK) en partenariat avec Stichting Deltares (NL), Stichting VU (NL), l'Office international de l'Eau (FR), Oréade-Brèche (FR)

JO S235 du 6 décembre 2016 : Avis d'attribution du marché « Soutien technique pour le développement de la comptabilité du capital naturel » pour un montant de 140 k€/an x 3 ans à un consortium de bureaux anglais composé du World Conservation Monitoring Centre, de l'Institute for European Environmental Policy et de UEA Consulting Ltd.

JO S232 du 1^{er} décembre 2016 : Avis d'attribution de marché concernant les espèces exotiques envahissantes — Élaboration d'évaluations des risques pour lutter contre les espèces prioritaires et améliorer la prévention. Ce contrat d'une durée programmée de 3 ans (300 K€/an) a été attribué au cabinet anglais (Oxford) NERC — Centre for Ecology and Hydrology.

La particularité de cette attribution est que le NERC a été la seule organisation à candidater à ce marché !

JO S202 du 19 octobre 2016 : Avis d'attribution de marché relatif à des études d'évaluation des mesures de la PAC qui contribuent à l'objectif général d'une gestion durable des ressources naturelles et à l'action pour le climat. Ce marché d'un montant de 5,8 M€ a été attribué au GEIE Alliance Environnement.



Les images utilisées dans la lettre d'Enviropea proviennent pour la plupart du site fr.freepik.com

